



AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 12/AONO/C-DATCHEKA/CIPM-AI DU 01/03/2024 EN PROCEDURE D'URGENCE
POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE DE GUIDIMA A
KONKORONG LIMITE AVEC TIBALE, DANS LA COMMUNE DE DATCHEKA,
DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTRÊME-NORD

Financement : BIP du MINEE, Exercice 24

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution du budget du Ministère de l'Eau et de l'Energie, le Maire de la Commune de DATCHEKA lance un Appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution des travaux d'extension du réseau électrique de GUIDIMA a KONKORONG limite avec TIBALE, Commune de DATCHEKA, Département du Mayo-Danay, Région de l'Extrême-Nord.

2. Consistance des travaux

Les travaux comprennent notamment les corps d'état prévu dans le cadre du devis quantitatif et estimatif du projet d'électrification de la localité de KONKORONG.

3. Délais d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est de trois (3) mois.

4. Allotissement

Les présents travaux sont constitués en un lot unique.

5. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de vingt millions (20 000 000) francs CFA

6. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toutes les entreprises de droit camerounais ayant une expérience avérée dans le domaine des travaux d'électrification et ayant réalisé au cours des trois années précédentes des travaux d'électrification dans les délais prescrits.

7. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le Budget d'Investissement Public du Ministère de l'Eau et de l'Energie de l'exercice 2024.

8. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de quatre cent mille (400 000) de francs CFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

9. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la **Commune de Datcheka** dès publication du présent avis.

10. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être obtenu à la **Commune de Datcheka** dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de 50 000 (CINQUANTE MILLE) francs CFA payable au Trésor public contre quittance.

11. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir à la **commune de Datcheka**, au plus tard le **28/03/2024 à 13 HEURES 00** et devra porter la mention :

"Avis d'Appel d'Offres National Ouvert

**N° 12/AONO/C-DATCHEKA/CIPM-AI DU 01/03/2024 EN PROCEDURE D'URGENCE
POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE DE GUIDIMA A
KONKORONG LIMITE AVEC TIBALE, DANS LA COMMUNE DE DATCHEKA,
DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTRÊME-NORD**

A n'ouvrir qu'en séance de épouillement"

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques et financières aura lieu le 28/03/2024 à 14 heures 00 par la Commission Interne de Passation des Marchés à la **commune de DATCHEKA** sise à la salle des actes de l'hôtel de ville de DATCHEKA. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

1. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment:

- Absence de la caution de soumission,
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ou scannée,
- Non-conformité aux spécifications techniques majeures,
- Le non-respect de 3/4 critères essentiels,
- Absence d'un prix unitaire quantifié,
- Non-conformité du modèle de soumission,

2. Critères essentiels

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur :

- Situation financière ;
- Expérience ;
- Personnels ;
- Matériels.

15. Attribution

Sera attributaire du Marché le Soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la moins-disante et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres, présentant une expérience avérée dans le domaine. En outre ce soumissionnaire doit avoir achevé dans les délais l'exécution des travaux d'électrification au cours des deux dernières années.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune de DATCHEKA

DATCHEKA, le 1er Août 2014

Maire de la Commune de DATCHEKA,
(Autorité Contractante)



Ampliations:

- MINMAP /DGMI (pour information)
- PREFET MAYO-DANAY (pour information)
- SOPECAM (pour publication)
- CRTV (pour diffusion)
- PRESIDENT / CDPMM (pour information)
- ARMP (pour publication au JDM)
- DRMAP/SMI (pour archivage)
- DDMAPMD/SPM (pour archivage)
- FEICOM (pour attribution)
- AFFICHAGE /ARCHIVES (pour information et mémoire)